

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 22 mars 2019 N° 1114

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jacqueline Gourault et Agnès Pannier-Runacher saluent la signature des 7 premiers contrats « Territoires d'industrie », lors de la 9^{ème} édition de la Semaine de l'industrie

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, saluent la signature des 7 premiers contrats « Territoires d'industrie » : Carros (Sud), Sud Alsace (Grand Est), Nord-Franche-Comté et Auxois Morvan (Bourgogne-Franche-Comté), Grand Châtellerault et Val de Garonne (Nouvelle Aquitaine) et Grand Orly (Ile-de-France).

Une dizaine de nouveaux contrats « Territoires d'industrie » seront signés dans les prochaines semaines. Les travaux se poursuivent dans les autres Territoires d'industrie, sous le pilotage des Régions, pour avancer vers des contractualisations d'ici à l'été 2019.

Le dispositif « Territoires d'industrie » s'inscrit dans la stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires déployée par le Gouvernement. Il s'agit d'une approche nouvelle, épousant le plus fidèlement possible la géographie industrielle du pays, qui vise à mieux soutenir et accompagner, en s'appuyant sur les acteurs publics locaux tout en mobilisant des moyens de l'Etat, le développement des entreprises industrielles dans les petites villes et villes moyennes ainsi que les territoires ruraux.

A l'échelle de chaque territoire, l'objectif est de réunir pouvoirs publics (régions, intercommunalités, Etat, opérateurs, etc.) et industriels afin d'identifier les besoins d'un territoire et de concentrer les moyens d'action pour y répondre.

Cette approche repose sur trois principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur 136 territoires à forts enjeux industriels;
- un principe de gestion décentralisée, les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : industriels, présidents d'EPCI, et la démarche pilotée au niveau régional par les conseils régionaux ;
- la concentration des moyens, à la fois financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains.

Les projets des Territoires d'industrie s'articulent autour de 4 enjeux : l'attractivité grâce notamment à l'appui de la Banque des territoires ou de Business France ; les compétences, par une mobilisation du Plan d'investissement dans les compétences sur ces territoires, ainsi que la définition d'un nouvel outil, le « volontariat territorial en entreprise » ; l'innovation, pour accompagner notamment les entreprises industrielles vers la transition numérique ; la simplification.



La Banque des Territoires, Bpifrance, Business France et Pôle Emploi, s'engagent fermement sur les premières fiches actions remontées des Territoires : à la suite d'un premier examen, près de 90 engagements ont été pris par ces opérateurs, sous la forme d'un accord de principe de co-financement pour 51 demandes ou sous forme d'une ouverture accélérée d'instruction sur les autres demandes.

A l'occasion des événements organisés dans le cadre de la Semaine de l'Industrie **Jacqueline Gourault**, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, tiennent à souligner la dynamique enclenchée depuis quatre mois pour donner corps à cette initiative ainsi que la mobilisation des collectivités, des industriels et des opérateurs publics pour accompagner les projets.

Contacts presse:

Cabinet Jacqueline Gourault : 01 44 49 89 06 - communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr
Cabinet Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr